

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
---  
ARRÊTÉ  
du 20 décembre 2023

**La Présidente de Limoges Métropole**

Mé la Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 et L. 3221-10.

Mé la délibération n°23 du 20 novembre 2023 portant délégation d'attributions de services communaux au Président.

**CONSIDÉRANT** que la Présidente peut donner, sous réserve de sa responsabilité, son entière délégation de signature aux directeurs généraux des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'Ingénierie de l'espace public au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

**CONSIDÉRANT** que M. Benoît FILLIÉRY assure les fonctions de Chef de service études opérationnelles au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

Mé la fonction de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.

VF JABG

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du Chapitre 1, 220° du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'Ingénierie de l'espace public au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la gestion ou l'entretien des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Tout acte de commission, y compris sous la signature d'OFFICER, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 86-1047 du 6 octobre 1986 relative à l'Ingénierie de l'espace public.
- Décisions relatives et décisions final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Attributions de service fait et autorisations de service exécution des prestations contractuelles de capacité, attribution de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public et relatifs aux engagements supplémentaires notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

**ARTICLE 2** En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions à :

- Monsieur Benoît FILLIÉRY
- Madame Laurence MARIN

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR\_SIGN\_24682\_BERNARD.pdf  
(.pdf, 154,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**